

	FICHE DE DONNEES DE SECURITE ACIDE CHLORHYDRIQUE	Nom du document : FDS_HCI_FR
		Date de modification : 09/12/2010
	Conformément au Règlement (UE)N°453/2010 règlement REACH (CE) n°1907/2006	Date de création : 17/11/2010
		Rév n° : 1

RUBRIQUE 1 – Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise :

1.1 Identification du produit :

Nom du produit : ACIDE CHLORHYDRIQUE
Nomenclature UICPA : Acide Chlorhydrique
N° Index annexe VI : 017-002-01-x
N° CAS : 7647-01-0
N° enregistrement REACH : 01-2119484862-27-0043

Synonyme(s) : Chlorure d'hydrogène

1.2 Utilisation du produit : Métallurgie (désétamage) / industrie chimique /
industrie pharmaceutique / engrais

1.3 Identification de la société :

Raison sociale : Société des Produits Chimiques d'Harbonnières
Adresse : Route de Guillaucourt
80131 Harbonnières - FRANCE
Téléphone/Fax : (33) 3 22 85 76 30 Tel
(33) 3 22 85 76 31 Fax
Adresse e-mail : sce.qualite@spch.fr
Adresse internet : http://www.spch-chemicals.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence :

ORFILA : (33) 1 45 42 49 49

RUBRIQUE 2 – Identification des dangers :

2.1 Classification de la substance ou du mélange :

Selon le règlement (CE) 1272/2008 : Skin Corr. 1B : **H314** Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
STOT SE 3 : **H335** Peut irriter les voies respiratoires.
Met Corr 1 : **H290** Peut être corrosif pour les métaux.

Selon la directive 67/548/CEE : C Corrosif
R34 Provoque des brûlures.
R37 Irritant pour les voies respiratoires.

Selon la directive 1999/45/CE : Non concerné.

2.2 Elément d'étiquetage selon le règlement (CE) 1272/2008 :



Pictogramme(s) de danger :
Mention(s) d'avertissement : Danger
Mention(s) de danger : **H314** Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
H335 Peut irriter les voies respiratoires.
H290 Peut être corrosif pour les métaux.

Mention(s) de mise en garde

Prévention

: **P260** Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

Intervention

: **P303+P361+P353** EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : enlever immédiatement les vêtements contaminés.

Rincer la peau à l'eau/se doucher.

P304+P340 EN CAS D'INHALATION : transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

Elimination

: **P501** Eliminer le contenu/récipient dans un centre agréé

2.3 Autres dangers

: Pas d'autres dangers connus.

RUBRIQUE 3 – Composition/informations sur les composants

Nom du produit	Formule globale	Poids moléculaires	Numéro CAS	Numéro CE (EINECS)	Classification par rapport à CLP	Concentration
ACIDE CHLORHYDRIQUE	HCl	36,47 g.mol ⁻¹	7647-01-0	231-595-7	Skin Corr. 1B H314 STOT SE 3 H 335 Met Corr 1 H 290	32% – 37%

RUBRIQUE 4 – Premiers secours :

Equipement de protection individuelle approprié pour les secouristes (voir paragraphe 8)

Sous la douche, enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé (y compris les chaussures).

4.1 Description des premiers secours :**Contact avec la peau et les yeux**

: Contact avec la peau :

Rinçage à l'eau immédiat, abondant et prolongé (15 minutes), Enlever immédiatement tout vêtement souillé. Prendre garde au produit pouvant subsister entre la peau et les vêtements, la montre, les chaussures. Si une inflammation (rougeur, irritation...) apparaît, appeler un médecin.

Contact avec les yeux :

Sans perdre de temps, rincer les yeux à l'eau tiède pendant 15 minutes en maintenant les paupières largement écartées.

Ophthalmologiste d'urgence dans tous les cas.

Ingestion

: Prévoir d'urgence un transport vers un centre hospitalier.

Si le sujet est parfaitement conscient :

Faire rincer la bouche et les lèvres à l'eau fraîche.

Ne pas donner à boire. Ne pas faire vomir.

Si le sujet est inconscient :

Gestes classiques de réanimation.

Inhalation

: Ecarter le sujet au plus tôt de la zone polluée. Transporter le sujet allongé, tronc relevé à l'air libre. Consulter un médecin en cas de symptômes respiratoires.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés :Symptômes par inhalation :

Irritation des voies respiratoires, irritation des yeux, hyperémie

conjonctivale, larmolements toux, dyspnée, douleurs oculaire et rétro sternale. A l'arrêt de l'exposition, la symptomatologie s'amende, mais pouvant aller jusqu'à un œdème pulmonaire lésionnel

Symptômes par ingestion :

L'ingestion d'une solution concentrée de chlorure d'hydrogène est immédiatement suivie de douleurs buccales, rétro sternales et épigastriques. Les vomissements sont fréquents ; ils sont généralement sanglants. Les complications qui peuvent survenir dans les jours suivant l'ingestion sont : des hémorragies digestives, des perforations œsophagiennes ou gastriques, un choc (secondaire à une perforation ou à une hémorragie massive),

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaire :

Rincer abondamment à l'eau la zone entrée en contact avec la substance. Consulter un médecin.

P301+P330+P331 EN CAS D'INGESTION : rincer la bouche. NE PAS faire vomir.

RUBRIQUE 5 – Mesures de lutte contre l'incendie :

5.1 Moyens d'extinction :

Moyens d'extinction appropriés : Eau. En cas d'incendie au voisinage, tous les moyens d'extinction sont admis et il est conseillé de refroidir l'extérieur des réservoirs d'acide chlorhydrique par pulvérisation d'eau.

Moyens d'extinction inappropriés : Pas de données disponibles

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange :

Produits de combustion dangereux : Non combustible, à haute température, libération de chlore et d'hydrogène. Formation de gaz inflammable (hydrogène) au contact de certains métaux et d'eau.
Le produit est incombustible.

5.3 Conseils aux pompiers :

Mesures de protection : Eviter le contact avec la peau et les yeux. Isoler la zone. Si possible, sans exposer le personnel tenter d'arrêter la fuite.

Equipements de protections particuliers : Porter un appareil respiratoire autonome et des vêtements de protection étanches anti-acide (scaphandre)

RUBRIQUE 6 – Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle :

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence :

Pour les non-secouristes

Equipements de protection : Ports de gants de protection à résistance chimique (norme EN374-3) lunettes de protection, combinaison antiacide, bottes antidérapantes en PVC.

Flamme, ventilation, poussières : Pas de données disponibles

Procédures d'urgence : Pas de données disponibles

Pour les secouristes

Vêtements appropriés : *Protection respiratoire en cas d'aérosol* : masque de protection adapté facial total avec cartouche à particules type P2 ou P3 (norme EN143)
Protection des mains : gants de protection à résistance chimique étanches (norme EN 374-3). Poste d'eau à proximité.
Protection des yeux : lunettes de protection portées dans tous les cas d'opérations industrielles. Si risque de projection : lunettes chimiques étanches / écran facial.

Protection de la peau : vêtements couvrants étanches. Survêtement /

Vêtements non appropriés	botte antidérapantes en PVC, néoprène si risque de projections. Douche à proximité. : Pas de données disponibles
6.2 <u>Précautions pour la protection de l'environnement</u>	: Isoler la zone. Eviter de déverser dans l'environnement (égouts, rivières, sols,...). Prévenir immédiatement les autorités compétentes en cas de déversement important.
6.3 <u>Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage</u> :	
En cas de déversement	: Isoler la zone. Si possible, sans exposer le personnel, tenter d'arrêter la Fuite. En cas de dispersion accidentelle, traiter les sols contaminés.
Procédures de nettoyage	: <i>Petites quantités</i> Absorber sur de la terre ou du sable et récupérer le déchet dans un récipient fermé compatible (voir rubrique 7 et 10). Pour l'élimination, se référer au paragraphe 13. Après nettoyage, rincer les traces avec de l'eau. <i>Grandes quantités</i> : endiguer. Récupérer le maximum de liquide dispersé à l'aide de matériel compatible (voir rubrique 7 et 10), traiter le sol contaminé. Pour l'élimination, se référer au paragraphe 13
Autres informations	: Pas de données disponibles

RUBRIQUE 7 – Manipulation et stockage :

7.1 <u>Précautions à prendre pour une manipulation sans danger</u> :	
Manipulation	: Manipuler en évitant les projections. Transvaser de préférence par pompe ou par gravité.
Hygiène	: Ne pas fumer, manger ou boire dans les locaux où la préparation est utilisée. Se laver après toute manipulation.
7.2 <u>Conditions de stockage</u>	: Dans un local bien aéré, à l'abri des rayons solaires et de toute source de chaleur. Conserver dans les récipients d'origine fermés. Matériaux d'emballage recommandé : acier ébonité, acier caoutchouté, matières plastiques résistantes. Tenir à l'écart des produits réactifs (rubrique 10) P403+P233 Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche
7.3 <u>Utilisation(s) finale(s) particulière(s)</u>	: Pour toute(s) utilisation(s) particulières(s), consulter le fournisseur.

RUBRIQUE 8 – Contrôle de l'exposition/protection individuelle :

8.1 <u>Paramètres de contrôle</u> :	
VLNEP (Directive 98/24/CE)	: 7,6 mg/m ³
VLNEP (Directive 2004/37/CE)	: Pas de données disponibles
VLBN (Directive 98/24/CE)	: Pas de données disponibles
Autres valeurs limites	: Pas de données disponibles
8.2 <u>Contrôle de l'exposition</u> :	
Contrôles techniques appropriés	: Prévoir un renouvellement d'air et/ou une aspiration suffisante dans les ateliers. Veiller à tenir compte des valeurs limites d'exposition.
Mesures de protections individuelles	: Port de vêtements de protection pour le corps, les mains, les yeux en matières conseillées : PVC, néoprène, ...

Protection des yeux/du visage	: Lunettes de protection portées dans tous les cas d'opérations industrielles. Si risque de projection : lunettes chimiques étanches / écran facial.
Protection de la peau	: <u>Protection des mains</u> : gants de protection à résistance chimique étanches (norme EN 374-3). Poste d'eau à proximité. <u>Protection de la peau</u> : vêtements couvrants étanches. Surêtement / botte antidérapantes en PVC, néoprène si risque de projections. Douche à proximité.
Protection respiratoire	: <u>En cas d'aérosol</u> : masque de protection adapté type P2 ou P3 (norme EN143)
Risques thermiques	: Pas de données disponibles

RUBRIQUE 9 – Propriétés physiques et chimiques essentielles :

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles :

Aspect	: Liquide
Odeur	: Piquante
Seuil olfactif	: Pas de données disponibles
pH	: <1
Point de fusion/congélation	: Pas de données disponibles
Point initial et intervalle d'ébullition	: 90°C
Point éclair	: NA
Taux d'évaporation	: Pas de données disponibles
Inflammabilité	: NA
Limites d'inflammabilité/d'explosivité	: NA
Pression de vapeur	: 20 mbar à la température de 20°C
Densité de vapeur	: Pas de données disponibles
Densité relative	: Pas de données disponibles
Solubilité(s)	: Hydrosolubilité : miscible en toutes proportions Liposolubilité : NA Soluble dans les solvants hydrosolubles.
Coefficient de partage octanol/eau	: Pas de données disponibles
Température d'auto-inflammabilité	: NA
Température de décomposition	: NA
Viscosité	: 1,68 cP à la température de 25°C (solution à 32%) 1,89 cP à la température de 25°C (solution à 36%)
Propriétés explosives	: NA
Propriétés comburantes	: NA

9.2 Autres informations : Poids moléculaire : 36,47 g.mol⁻¹

RUBRIQUE 10 – Stabilité et réactivité :

10.1 <u>Réactivité</u>	: Réactions violente et exothermique avec les produits basiques. Formation d'hydrogène en présence de métaux. Dégagement de gaz toxiques en présence de certains produits.
10.2 <u>Stabilité chimique</u>	: Stable dans les conditions normales d'utilisation
10.3 <u>Possibilité de réactions dangereuses</u>	: Bases (tel que soude ou potasse) : réactions violente et exothermique Métaux : formation d'hydrogène Produits : persulfates (dégagement de chlore) – sulfures (dégagement de sulfure d'hydrogène) – hypochlorites (dégagement de chlore) – oxydes métalliques – peroxydes – permanganates - chromates.
10.4 <u>Conditions à éviter</u>	: Température élevée.
10.5 <u>Matières incompatibles</u>	: Métaux (à l'exception de certains alliages)
10.6 <u>Produits de décompositions dangereux</u>	: A haute température, libération de chlore et d'hydrogène

RUBRIQUE 11 – Informations toxicologiques :11.1 Informations sur les effets toxicologiques :

Toxicité aiguë	: CL50 (par inhalation, rat)/30min : 7000 mg/m ³
Corrosion cutanée/irritation cutanée	: Très corrosif pour la peau. Provoque de grave brûlures. Lésions graves avec séquelles possibles si un lavage n'est pas effectué rapidement. Dermites possibles par contacts répétés avec les solutions diluées.
Lésion oculaires graves/irritation oculaire	: Corrosif pour les yeux. Lésions graves avec séquelles possibles si un lavage n'est pas effectué rapidement. Opacités cornéennes. Risque de perte de la vue.
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	: Pas de données disponibles
Mutagenicité sur les cellules germinales	: D'après les données disponibles : non mutagène
Cancérogénicité	: D'après les données disponibles : non génotoxique / non cancérogène
Toxicité pour la reproduction	: D'après les données disponibles : non toxique pour la reproduction
Toxicité spécifique pour certains organes cibles	
Exposition unique	: Irritation des voies respiratoires
Exposition répétée	: Pas de données disponibles
Danger par aspiration	: Pas de données disponibles

RUBRIQUE 12 – Informations écologiques :12.1 Toxicité :

Poissons	: CL50 (brachydanio rerio) : 369 mg/l CL50 (leuciscus idus) : 862 mg/l/48h (solution 1N)
Crustacés	: CE50 (daphnia magna) : 213 mg/l
Algues	: CE 50 (scenedesmus subspicatus)/120h : 25,5 mg/l
Autres	: Volatilité : produit volatil à partir du milieu aqueux, vapeurs solubles dans l'eau.

12.2 Persistance et dégradabilité :12.3 Potentiel de bioaccumulation :

Coefficient de partage octanol-eau	: Pas de données disponibles
Facteur de bioconcentration	: Pas de données disponibles

12.4 Mobilité dans le sol :

Adsorption	: Produit s'infiltrant facilement dans les sols.
Lixiviation	: Pas de données disponibles
Répartition entre les compartiments	: Air et eau
Tension superficielle	: Pas de données disponibles

12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB :

Résultats d'évaluations PBT	: Pas de données disponibles
Résultats d'évaluations vPvB	: Pas de données disponibles

12.6 Autres effets néfastes :

Potentiel de formation d'ozone photochimique	: Pas de données disponibles
Potentiel photochimique d'appauvrissement de la couche d'ozone	: Pas de données disponibles
Potentiel de perturbation du système endocrinien	: Pas de données disponibles
Potentiel de réchauffement global	: Pas de données disponibles

RUBRIQUE 13 – Considération relatives à l'élimination :13.1 Méthode de traitement des déchets :

Récipients appropriés	: Acier ébonité, acier caoutchouté, matières plastiques résistantes.
Traitement des déchets de la substance	: Traiter les déchets dans un centre agréé en conformité avec les réglementations locales et nationales.
Traitement de la substance	: Neutraliser avec une base ($5,5 < \text{pH} < 8,5$). Diluer abondamment avec de l'eau. Traiter en conformité avec les réglementations locales et nationales.
Traitement des emballages contaminés	: Nettoyer le récipient avec de l'eau. Récupérer l'eau usée pour traitement ultérieur. Traiter les emballages nettoyés en conformité avec les réglementations locales et nationales.
Propriétés physiques/chimiques influentes	: Acide fort
Elimination et environnement	: Traiter en conformité avec les réglementations locales et nationales.

RUBRIQUE 14 – Informations relatives au transport :14.1 Identification :

N° ONU	: 1789
Nom d'expédition des nations unies	: Acide chlorhydrique

14.2 Classification de danger pour le transport :14.2.1 Voies terrestres et fluviales (RID/ADR) :

Classe	: 8
N° d'identification du danger	: 80
N° d'identification de la matière	: 1789
Groupe d'emballage	: II
Etiquetage	: CORROSIF – 8 –
Dénomination RID/ADR	: Acide chlorhydrique

14.2.2 Voie maritime (code IMDG) :

N° ONU	: 1789
Classe	: 8
Etiquetage	: CORROSIF – 8 –
N° fiche de sécurité	: F-A / S-B
Groupe d'emballage	: II
Dénomination IMDG	: Acide chlorhydrique
Polluant marin	: Non

14.2.3 Voie aérienne (IATA) :

Dénomination	: Hydrochloric acid
N° UN	: Pas de données disponibles
Classe	: 8
Etiquetage	: CORROSIF – 8 –

Groupe d'emballage : II

RUBRIQUE 15 – Informations réglementaires :

- Un rapport de sécurité a été établi dans le cadre de l'enregistrement de la substance selon le règlement REACH (CE) N° 1907/2006
- Conformément au règlement (UE) N°453/2010
- Règlement REACH (CE) N°1907/2006

RUBRIQUE 16 – Autres informations :

Références bibliographiques : Fiche toxicologique INRS N°13 : chlorure d'hydrogène et solutions aqueuses
Rapport sur la sécurité chimique dans le cadre de l'enregistrement selon le règlement REACH CE 1907/2006

Modifications apportés :

Section de la FDS mise à jour	Type	Date
Totalité de la FDS	Création sous format selon le règlement (UE) N° 453/2010 du 20 mai 2010	17/11/2010
Section 2.2 « Eléments d'étiquetage » Section 1.1 « N° index annexe VI » Rubriques 4 et 7	Modification de la mention H314. Modification du numéro index (numéro erroné car HCl gazeux). Ajout de mentions de mise en garde.	09/12/2010

Définitions :

VLNEP (Rubrique 8) : Valeurs limites nationales d'exposition professionnelle.
VLBN (Rubrique 8) : Valeurs limites biologiques nationales.
PBT : Persistent, Bioaccumulative and Toxic.
vPvB : Very Persistent, Very Bioaccumulative.

Divers :

L'information donnée correspond à l'état actuel de notre connaissance et de notre expérience du produit et n'est pas exhaustive. Elle s'applique au produit en l'état, conforme aux spécifications, sauf mention contraire. En cas de combinaisons ou de mélanges, s'assurer qu'aucun danger nouveau ne puisse apparaître. Elle n'exonère en aucun cas, l'utilisateur du produit de respecter l'ensemble des textes législatifs, réglementaires et administratifs relatifs au produit, à la sécurité, à l'hygiène et à la protection de la santé humaine et de l'environnement, ni de dispenser l'information et la formation nécessaire aux salariés concernés. Une attention particulière sera apportée à la formation des nouveaux utilisateurs.